

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GRAFFISSIMO

Art. 1 - Objet du contrat

Graffissimo s'engage à fournir au Client les services décrits dans le présent devis aux prix et conditions définis ci-dessus.

Art. 2 - Prix et consistance de la prestation, modifications

- Tous les prix s'entendent hors taxes, TVA non applicable, Article 293B du Code Général des Impôts.
- Les prix et délais sont valables jusqu'au 31^e jour après la date émise sur le présent devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient avant le 31^e jour après la date émise sur le présent contrat.
- La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.
- Toute modification requise par le Client ou non prévue dans le présent devis, entraînant des services complémentaires, sera facturée en sus par Graffissimo, qui appliquera ses tarifs en vigueur.

Art. 3 - Termes de paiement et retards

- Paiements requis :
 - acompte de 30% à la signature du devis avec la mention « bon pour accord et exécution ». Les travaux ne démarreront qu'après réception de cet acompte par Graffissimo.
 - 70% à la livraison des documents.
 - +1% à reverser à la Maison des Artistes, cette contribution doit obligatoirement être reversée à la Maison des Artistes accompagnée de la déclaration nominative trimestrielle.
- Le paiement s'effectue au plus tard au 30^e jour suivant la date de réception du projet fini et de la facture [cf: c. com. art L.441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001].
- En cas de retard de paiement, Graffissimo se réserve le droit de suspendre son travail jusqu'à réception du règlement et ne saurait être tenue pour responsable d'un retard de livraison engendré par ce défaut de paiement. Il revient au Client de prendre ses dispositions pour effectuer le règlement demandé au plus tard à 30 jours en tenant compte des délais postaux.
- Paiements par virement sur le compte suivant : 20041 01007 1612106M038 70 (Banque Postale) ou par chèque.

Art. 4 - Livraison des maquettes et documents de travail

À défaut de mentions contraires, les documents de travail et les produits maquettes vous sont livrés :

- adressés par e-mail sous la forme de fichiers compressés ou non.
- en main propre sur papier ou support numérique lors d'une réunion de travail.

Art. 5 - Limitation des responsabilités

La responsabilité de Graffissimo concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la réception du produit. Si le présent contrat ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté de Graffissimo, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Art. 6 - Confidentialité

- Graffissimo s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par la société Client et stipulées expressément confidentielles.
- De son côté, la société Client s'interdit de divulguer toutes données, formules, programmes, méthodes ou renseignements dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution du présent devis.

Art. 7 - Renseignements à fournir par le client

La société Client s'engage à fournir à Graffissimo en même temps que la commande:

- une documentation complète et précise sous la forme de fiches types, dossiers-modèles, photos, textes, schémas logiques...
- les spécifications complètes de l'application prévue,

Ces renseignements devront être fournis à Graffissimo afin de démarrer l'exécution du travail. Si les données remises par la société Clients'avaient incomplètes, erronées ou non conformes, les travaux supplémentaires d'analyse seraient à la charge du client.

Art. 8 - Propriété intellectuelle et droit moral

- Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.
 - De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits Cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limites de support, de territoire ou de durée).
- Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation.
- Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.
 - Tous les produits créés par Graffissimo pour la réalisation du travail restent la propriété de Graffissimo qui se réserve la qualité d'auteur.
 - Sauf mention contraire explicite de Client, Graffissimo se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : « Conception graphique : Graffissimo - graffissimo@gmail.com » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité.
 - Le droit moral de Graffissimo est expressément réservé.

Client aura la jouissance du produit et de toutes les compositions, les graphismes, les agencements de textes, qui auront été réalisés par Graffissimo dans le cadre du présent accord, et pourra les céder, les concéder, les modifier ou les divulguer à des tiers avec l'accord exprès de Graffissimo.

Art. 9 - Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Graffissimo se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour Client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Client représentée par le signataire de la présente commande, autorise Graffissimo, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser à des fins purement démonstratives la réalisation.

Art. 10 - Propriété de la production

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Graffissimo tant que les factures émises par Graffissimo ne sont pas payées en totalité par Client à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

De façon corollaire, Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Graffissimo dans le cadre de la commande.

Les fichiers de production et les sources restent la propriété de Graffissimo, seul le produit finis sera adressé au client.

Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent devis devra être demandé.

Art. 11 - Responsabilité et propriété des contenus

Le Client représenté par le signataire de la présente commande, reconnaît assumer la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par Graffissimo.

Art. 12 - Réception de la prestation

- Si le Client n'a pas fait de réclamation écrite dans les dix jours qui suivent l'envoi de la prestation, le produit fourni sera considéré comme satisfaisant et accepté en l'état par le Client.
- La réception des résultats, sans réclamation ou contestation, vaudra recette définitive et la responsabilité ultérieure de Graffissimo se trouvera dérogée en l'absence de réserves justifiées et formulées par le Client.

Cession de droits de diffusion et de reproduction sur le travail concerné, au Client.

Tous autres droits réservés.

“Lu, compris et approuvé”

Fait Lyon, le 06/06/2012

Signature du Client :